

PROJET ÉDUCATIF

2015 – 2018



S.I.V.O.M

AsBaMaVis

SIVOM DES ASBAMAVIS
Place Jean-Louis Guez de Balzac
16430 BALZAC

Sommaire

Préambule

Statut intercommunal

Territoire

Orientations éducatives

1. Offrir des loisirs de proximité et une participation à la vie locale
2. Développer un comportement de citoyen actif, responsable et autonome
3. Renforcer la cohésion sociale
4. Proposer des lieux de découvertes et de rencontres
5. Privilégier le bien-être des enfants et des jeunes
6. Accueillir des enfants et des jeunes handicapés

Moyens mis à disposition

1. Des locaux dans les quatre communes
2. Une équipe administrative, pédagogique et technique
4. Le budget
3. Une équipe d'élus locaux

Accueils proposés

L'Accueil de loisirs des Asbamavis pour les 3/11 ans
La Maison Des Jeunes pour les 11/17

Évaluation

Conclusion

Préambule

L'article L227-4 de la loi du 17 juillet 2001 du Code de l'Action Sociale et des Familles, oblige l'organisateur d'un accueil de mineurs à rédiger un projet éducatif.

Article L227-4

Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 art. 13 V Journal Officiel du 18 juillet 2001.

Ordonnance n° 2005-1092 du 1 septembre 2005 art. 2 Journal Officiel du 2 septembre 2005.

« La protection des mineurs, dès leur inscription dans un établissement scolaire en application de l'article L. 113-1 du code de l'éducation, qui bénéficient hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, d'un mode d'accueil collectif à caractère éducatif entrant dans une des catégories fixées par décret en Conseil d'Etat, est confiée au représentant de l'Etat dans le département. Ce décret définit, pour chaque catégorie d'accueil, la réglementation qui lui est applicable, et les conditions dans lesquelles un projet éducatif doit être établi. »

Au-delà de cette obligation législative, le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes concernant les accueils qu'il gère. Il fixe les orientations éducatives et les moyens à mobiliser.

Il permet donc ainsi aux familles de connaître les objectifs de l'organisateur et de les confronter à leurs propres valeurs, aux équipes pédagogiques de connaître les objectifs et les moyens que celui-ci met à leur disposition, aux services de l'État chargés du contrôle (DDCSPP) d'observer d'éventuels dysfonctionnements entre la réalité de l'accueil et les objectifs annoncés.

Statut intercommunal

En janvier 2008, les communes d'Asnières sur Nouère, Balzac, Marsac et Vindelle ont fait le choix, de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) pour mutualiser leurs compétences enfance-jeunesse, leurs locaux, leurs moyens et le personnel afin de proposer un service de qualité en matière de loisirs pour les enfants et les jeunes du territoire.

Le SIVOM des ASBAMAVIS est composé de deux pôles, un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), concernant les communes de Balzac et de Vindelle et un Pôle Loisirs Éducatifs (PLE) concernant les quatre communes.

Ce projet éducatif concerne le PLE.

Dans l'article 2 des statuts du SIVOM, les objectifs suivants sont mentionnés:

Pôle Loisirs Éducatifs :

- ³⁵₁₇ *Le développement des loisirs éducatifs en milieu rural,*
- ³⁵₁₇ *La gestion des centres de loisirs sans hébergement en accueil extra-scolaire, pour les enfants âgés de 3 à 11 ans,*
- ³⁵₁₇ *La gestion des temps d'accueil extra scolaires et péri scolaires, pour les adolescents âgés de 11 à 18 ans.*

Le PLE gère l'organisation de structures d'accueil de loisirs sans hébergement.

- L'ALSH primaire appelé « centre de loisirs des Asbamavis » accueille les enfants de 3 à 11 ans.
- L'ALSH adolescent appelé « Maison Des Jeunes » ou « MDJ » accueille les jeunes de 11 à 17 ans.

Le siège social du SIVOM se situe sur la commune de Balzac:

SIVOM des ASBAMAVIS
Place Jean Louis Guez de Balzac
16430 BALZAC
05 45 68 29 34

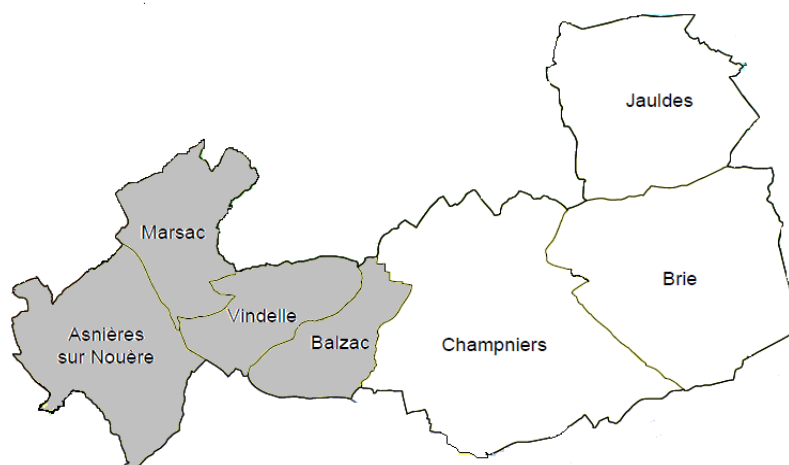
Le SIVOM des ASBAMAVIS est donc sous la tutelle **d'un comité syndical**, regroupant des élus de chaque commune. Ce comité syndical délibère sur la constitution **d'un bureau** et la nomination **d'une présidente**.

Des réunions de bureau et de comité syndical sont l'illustration d'un dispositif important de communication et d'échanges mis en place afin de répondre au mieux aux envies et aux attentes des quatre communes de façon la plus équitable possible.

Territoire

Le SIVOM des ASBAMAVIS se situe au sein de la Communauté de Communes Braconne Charente au cœur du département de la Charente.

La CDC à une superficie de 160.01 km² et compte 14 679 habitants.



Superficie, nombre d'habitants, densité de population: (2015)

CDC	SIVOM	CHAMPNIERS	BRIE	JAULDES
Superficie (km ²)	55.08	45.29	34.05	25.59
Nombre d'habitants	4219	5510	4200	750
Densité de population (hab. /km ²)	77	122	123	29

SIVOM	BALZAC	MARSAC	VINDELLE	ASNIERES
Superficie (km ²)	9.64	13.34	10.93	21.17
Nombre d'habitants	1300	814	1021	1084
Densité de population (hab. /km ²)	135	61	93	51

Accueils proposés sur l'ensemble du territoire:

Site	Type d'accueil	Tranche d'âge
Champniers	Accueil de loisirs TOBOGGAN	3-12 ans
	Accueil de loisirs TRAMPOLINE	6-13 ans
	Salle des jeunes ELDORADO	11-17 ans
Brie/Jauldes	Accueil de loisirs SAFABRIE	3-12 ans
	Centre Ados	11-17 ans
ASBAMAVIS	Accueil de loisirs Asbamavis	3-11 ans
	Maison des Jeunes	12-17 ans

Le SIVOM des ASBAMAVIS, s'inscrit dans la dynamique Enfance/ Jeunesse de la **Communauté de Communes Braconne et Charente**.

En effet, le regroupement de 4 communes sur les 7 qui constituent le territoire de la Communauté de Communes(CDC), constitue le troisième pôle jeunesse au même titre que Brie/Jauldes et Champniers, équilibrant ainsi les services jeunesse sur le territoire intercommunal. La complémentarité et la coopération entre les différentes structures du territoire, entre les publics accueillis, est un atout dans la construction des échanges, dans l'implication des projets. Le SIVOM souhaite continuer à mener une réflexion d'organisation communautaire pour un avenir éventuel.

Orientations éducatives

Le service public se doit d'assurer l'égalité d'accès de tous les citoyens à la santé, à l'éducation, à la justice, à la culture, aux transports..., en tout point du territoire. Le SIVOM en tant que service public à la volonté d'agir pour l'égalité des chances, et permettre à chaque individu de s'affirmer, de s'intégrer dans la société et d'être partie prenante de son évolution.

Les Accueils de Loisirs du SIVOM des ASBAMAVIS ont pour but d'offrir la possibilité aux familles des quatre communes, de faire participer leurs enfants à des loisirs sportifs, culturels, artistiques, au travers d'activités ludiques et éducatives. En permettant l'accès, au plus grand nombre, à ces activités variées et de qualité, les communes font naître une dynamique jeunesse sur leur territoire.

1. Offrir des loisirs de proximité et une participation à la vie locale

Une attention toute particulière sera portée afin que les activités des accueils de loisirs soient équitablement proposées et facilement praticables pour les familles du territoire des quatre communes.

Le territoire intercommunal accueillera également des projets mis en place en partenariat notamment avec les autres structures de loisirs et le service jeunesse de la communauté de communes.

Notre ambition est aussi de relier l'enfant à la fois à son passé, son histoire et à son présent, en lui faisant découvrir sa ville et son actualité, son environnement naturel et son patrimoine.

Les actions seront faites dans le souci de favoriser le développement local et la rencontre avec des acteurs locaux, permettant ainsi aux enfants et aux jeunes d'évoluer et de découvrir l'environnement qui les entoure.

Ainsi, organiser des loisirs et des vacances pour tous, en favorisant le développement local, participe à l'attractivité du territoire.

Cette participation territoriale semble être un enjeu important pour initier les enfants et les jeunes, futurs citoyens, à la vie locale d'un territoire pour les sensibiliser et à l'avenir leur donner envie d'y participer.

2. Développer un comportement de citoyen actif, responsable et autonome

La citoyenneté n'est pas un concept inné. L'apprentissage de la citoyenneté est un long cheminement vers la vie en société, vers **le vivre ensemble**, qui se construit progressivement par l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être. Un cheminement qui passe par le développement de l'esprit critique, l'écoute, le sens du respect de l'autre, l'autonomie, la solidarité, la responsabilisation. Il se nourrit du débat, de la confrontation des points de vue, de la compréhension des diversités.

Être citoyen passe par la capacité à défendre des valeurs, à susciter et à s'impliquer autour de divers projets.

Nous devons considérer l'enfant et le jeune comme acteurs à part entière et **stimuler leur implication**.

Mais cette implication, que l'on peut qualifier d'implication démocratique, ne se décrète pas : elle se cultive. Elle passe par un vrai travail de sensibilisation et par un entraînement permanent à la prise de responsabilité, avec le droit à la différence, à la parole et à la participation.

Ce droit donné à l'enfant et au jeune lui permettra de se sentir acteur et ainsi de stimuler la solidarité et l'implication au service des autres.

L'initiative personnelle se mûrit par la **prise de responsabilité, de décision, de choix**, dont les enfants et les jeunes pourront faire l'expérience dans les structures du pôle loisirs éducatifs.

En amenant les enfants et les jeunes à être **acteurs**, en leur donnant la possibilité de se **mobiliser**, ils s'épanouiront et développeront leur **autonomie** et leur **indépendance** dans un cadre sécurisé.

En faisant émerger et en étant attentif aux envies des enfants et des jeunes, en les accompagnant pas à pas dans les différentes étapes et en s'efforçant de les impliquer dans une démarche de **projet**, l'équipe pédagogique sera moteur de la création de **groupes** dynamiques.

L'objectif est d'amener les enfants et les jeunes à acquérir autonomie et responsabilité, afin de les accompagner dans leur vie d'adulte et les aider à grandir. L'équipe participera aux côtés d'autres partenaires éducatifs à faire en sorte qu'enfants et jeunes développent un comportement de **citoyen** actif, responsable et autonome.

3. Renforcer la cohésion sociale

«La cohésion sociale est un processus permanent qui consiste à établir des valeurs communes et des objectifs communs et à offrir l'égalité des chances en se fondant sur un idéal de confiance, d'espoir et de réciprocité parmi tous les individus»¹

Convaincus par la richesse qu'apportent les différences socioculturelles, nous chercherons à travers toutes nos activités le décloisonnement et la rencontre entre les publics. Nous aurons la volonté de prendre en compte tous les enfants et les tous jeunes tel qu'ils sont, afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion et d'intolérance.

Les activités des accueils de loisirs seront, pour la grande majorité, **collectives**. En effet, les temps, les espaces et les moyens seront partagés.

Les activités et les moments de vie collective favoriseront la **tolérance**, la **solidarité** et la **reconnaissance de la diversité**. L'**acceptation des différences** est essentielle aux futurs citoyens, ainsi que le respect de tous les acteurs entre eux. Les enfants et les jeunes seront amenés à vivre avec d'autres, accepter les différences et les compromis.

L'équipe d'animation mettra en place des objectifs permettant à chacun de trouver sa place dans le groupe de façon cohérente, intelligente et enrichissante. Ainsi le **respect** de chacun permettra une évolution du groupe profitable à tous.

Cette ligne de conduite permettra aux enfants et aux jeunes de développer leur altruisme et ainsi d'évoluer de façon positive dans leur vie en société.

Le développement des liens sociaux passe par un « maillage » du territoire et par la découverte des différents acteurs locaux. Il nous faudra donc travailler en étroite collaboration avec ces différents partenaires ainsi que créer des liens intergénérationnels.

Les échanges entre enfants ou entre enfants et adultes sont des enrichissements mutuels qui doivent permettre aux uns et aux autres de prendre une part active et consciente dans la vie de la cité et éveiller le sens de la responsabilité individuelle et collective.

4. Proposer des lieux de découvertes et de rencontres

Les accueils de loisirs du PLE se voudront être des lieux de **découverte**, **d'aventure** et **d'expérimentation**, afin d'éveiller la **curiosité** des enfants.

Des lieux où l'accès à la culture, au savoir et à la connaissance est privilégié. La culture étant vecteur d'émancipation, le SIVOM mettra en place des moyens pour atteindre les publics qui pourraient en être éloignés.

La **diversité** et l'**originalité** des animations proposées permettront aux enfants de développer leur esprit critique et d'apprendre à faire des choix.

Permettre ainsi aux enfants de se développer, de s'épanouir physiquement, intellectuellement et psychologiquement, facilitera l'abord de leurs choix et de leur vie future avec plus de discernement.

Les loisirs sont pour les enfants et les jeunes un moyen de développer leur imaginaire, leur créativité et leur dépense physique, de s'exprimer en tant que personne. Pour eux, cette structure doit être le reflet de ce subtil **mixage entre évasion, rencontre et liberté**.

L'équipe pédagogique se doit d'offrir un large éventail d'activités en garantissant les meilleures conditions pour les réaliser. Elle doit à la fois être force de propositions et à l'écoute, référent et confident afin d'**accompagner** au mieux les enfants et les jeunes dans leurs projets. Il faut savoir accompagner sans imposer et adapter les projets au public.

¹ STATEC (Service central de la statistique et des études économiques). Cahiers économiques n°99, Rapport travail et Cohésion sociale

5. Privilégier le bien-être des enfants et des jeunes

Le bien-être des enfants et des jeunes est fondamentale pour qu'ils puissent se construire harmonieusement.

L'épanouissement de chacun ne peut s'effectuer en dehors du plaisir qu'il connaît dans ses rapports avec les autres, au cours des rencontres et des activités qu'il pratique.

En plus d'être un lieu d'activités enrichissantes et d'éducation, les accueils de loisirs seront des lieux de **rencontre**, de **dialogue** et d'**échange**. Les enfants et les jeunes seront en mesure d'être écoutés, de s'exprimer, d'être à l'aise, de se sentir en sécurité...

Toutes les activités se dérouleront **sans discrimination** sociale, raciale, religieuse et sans distinction de sexe.

Ils apporteront une complémentarité à ce que la famille, les structures scolaires, ... apportent déjà, sur un principe de **coéducation**.

Ce sera l'occasion de faire la part belle aux divertissements dans une ambiance joviale et détendue pour développer la **socialisation** et la **sociabilité** des enfants et des jeunes, de créer liens et amitiés. Les activités seront proposées et réalisées pour **répondre au mieux aux besoins personnels de l'enfant ou du jeune**, comme le besoin de bien être, de découverte, de jeux, de sécurité, de développement de l'esprit créatif, d'expériences, de développement de l'autonomie, de la responsabilisation.

En plus de l'intérêt des objectifs permettant d'appréhender au mieux la vie de ces futurs adultes, l'équipe d'animation s'efforcera de répondre avant tout aux besoins, par catégorie d'âge, des 3/11 ans en tant qu'enfants et des 11/17 ans en tant qu'adolescents.

6. Accueillir des enfants et des jeunes handicapés

A ce jour il n'y a aucune obligation pour les ALSH d'accueillir des enfants handicapés.

Toutefois 3 principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil

- ✓ Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap.
- ✓ L'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public.
- ✓ Le principe de l'égalité de traitement devant le service public.

Au nom du droit d'égal accès des usagers aux services public, nos structures de loisirs se doivent d'accueillir les enfants et les jeunes handicapés. L'intégration ne doit pas s'arrêter à l'intégration scolaire, le jeune handicapé doit avoir sa place dans d'autres institutions, et donc en ce qui nous concerne au sein de nos accueils de loisirs.

Les spécificités des enfants et des adolescents handicapés nécessitent que cet accueil soit prévu à l'avance. Il faut qu'un dossier précis, un protocole d'accueil individualisé, avec des informations complémentaires concernant la vie quotidienne et l'accompagnement spécifique soit renseigné par la famille et les équipes médicales qui assurent le suivi de l'enfant et du jeune pendant l'année. Un lien étroit doit être établi entre les équipes d'animation et la famille.

Il faut construire un dispositif d'accueil permettant de garantir la qualité et la sécurité de chaque enfant, quel que soit sa pathologie :

- par des adaptations d'ordre pédagogique (limitation du nombres d'enfants handicapés accueillis,, adaptations des activités visant la participation de chacun);
- par un renforcement de l'encadrement (avec la nomination d'un animateur référent pour les moments délicats de la journée);
- par une approche professionnelle de l'accueil des enfants handicapés (formation de l'équipe d'animation).

Le SIVOM n'étant pas une structure spécialisée, l'accueil d'enfants handicapés ne se fera qu'après avis de l'équipe médicale ayant en charge le suivi du ou des enfants. De plus il conviendra de veiller à accueillir des enfants que nous serons en capacité d'encadrer dans des conditions satisfaisantes.

Cette rencontre pendant le temps des loisirs est tout aussi bénéfique pour les enfants handicapés que pour les enfants valides, en termes d'éducation à la vie collective et de développement individuel.

Moyens mis à disposition

Afin de mettre en place les activités du pôle loisirs éducatifs les quatre communes d'Asnières sur Nouère, Balzac, Marsac et Vindelle mettent à disposition différents moyens.

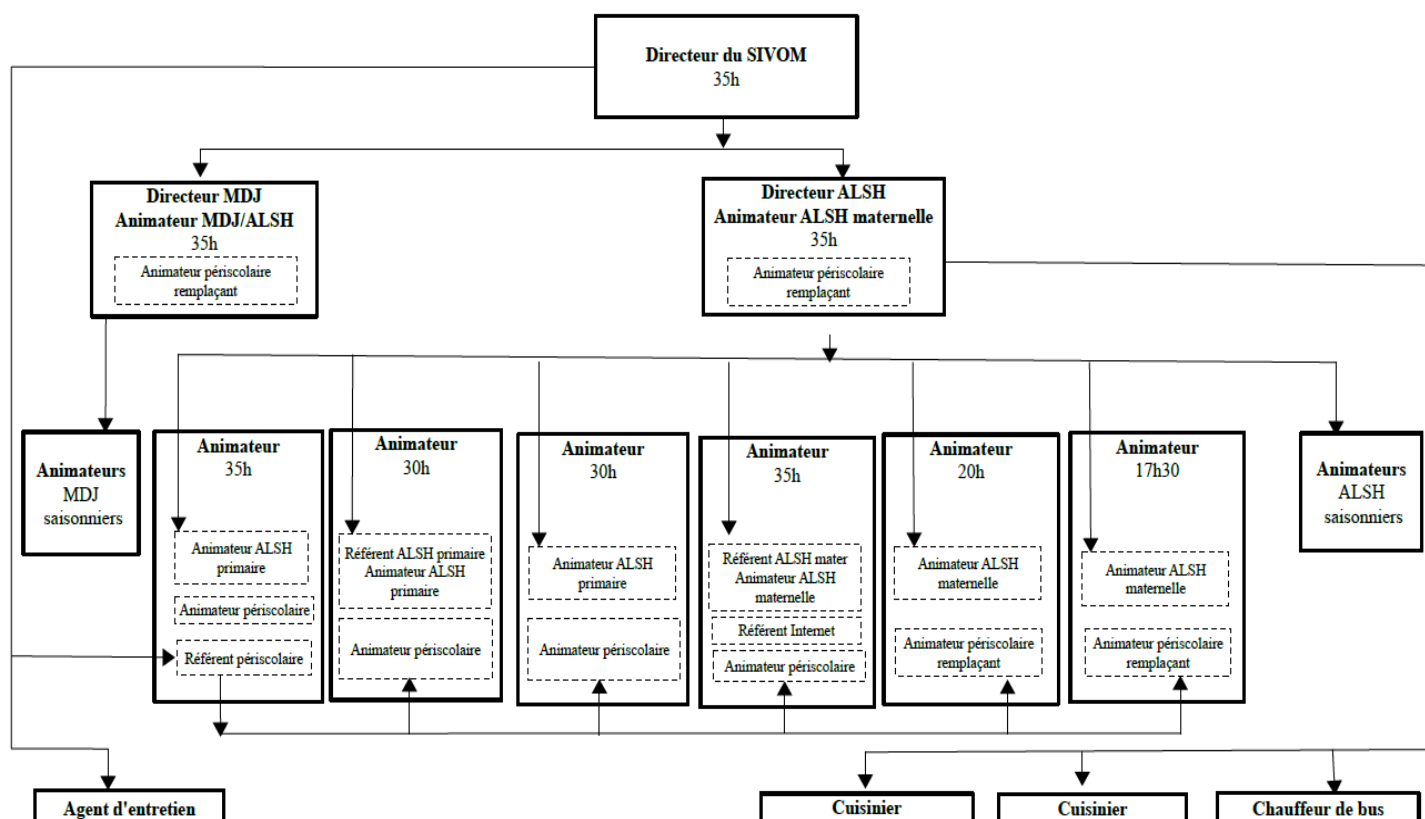
1. Des locaux dans les quatre communes

Les lieux mis à disposition pour les activités du centre de loisirs sont principalement **les salles de jeux et les cours de l'école de Balzac pour les 3/5 ans et de Vindelle pour les 6/11 ans**. Sont également mis à disposition le restaurant scolaire de Vindelle pour les mercredis et les petites vacances scolaires, le restaurant scolaire de Balzac durant les vacances d'été, les salles informatiques et les terrains multisports de ces communes. A cela s'ajoutent les locaux des autres écoles, les salles des fêtes et salles des associations, les salles informatique, les bibliothèques, les cours d'écoles, les terrains de sport et d'autres terrains et locaux municipaux qui peuvent être mis à disposition après demande et sous certaines conditions.

Tous ces terrains et salles peuvent également être mis à disposition de la **Maison Des Jeunes pour les 11/17 ans**.

2. Une équipe administrative, pédagogique et technique

Le pôle loisirs éducatifs est géré par une équipe de permanents qualifiés



Ces permanents sont recrutés par le SIVOM. Certains d'entre eux sont à temps plein, les autres effectuant des temps partiels dont le nombre d'heures varie en fonction des périodes d'accueil. Certains enfin partagent leur temps de travail sur plusieurs postes et secteurs.

En fonction des besoins, l'équipe est renforcée par le recrutement de personnes vacataires: des intervenants(tes) extérieurs(es), des stagiaires BAFA/BAFD ou des bénévoles qui participent soit pour des activités soit pour des moments particuliers dans l'année.

Il y a un partenariat avec les équipes enseignantes des écoles ainsi qu'avec le personnel technique des différentes municipalités du SIVOM.

3. Une équipe d'élus locaux

Le SIVOM des ASBAMAVIS est géré par un comité syndical composé de vingt élus. Pour le Pôle Loisirs Éducatif ; 4 élus de chaque commune. Pour le Pôle Regroupement Pédagogique Intercommunal ; 2 élus de Balzac et 2 élus de Vindelle, (le RPI regroupant les écoles de Balzac et de Vindelle). Parmi ces vingt élus, 6 d'entre eux forment le bureau syndical. Pour le PLE ; 1 de chaque commune. Pour le RPI ; 1 élu de Balzac et 1 de Vindelle. Un de ces élus est présidente du SIVOM.

Un dialogue régulier est établi entre les élus et l'équipe d'animation. La présidente et le directeur du SIVOM travaillent en étroite collaboration pour atteindre les objectifs éducatifs. L'équipe, par le biais de son directeur, se doit de rendre des comptes aux élus par des bilans (moral et financier) réguliers. Des comptes rendus sont également réalisés par chaque directeur d'accueil, à chaque période de vacances ou lors d'événements particuliers. Il est fait en sorte qu'un dialogue de confiance, efficace et régulier, soit mis en place entre tous les acteurs et partenaires du pôle loisirs éducatifs.

4. Le budget

Chaque année un **budget primitif** est approuvé et voté par le comité syndical du SIVOM des ASBAMAVIS. Il est présenté à la **Caisse d'Allocations Familiales de la Charente** (la CAF étant un partenaire technique et financier) et à d'autres partenaires financiers comme la Communauté de Communes Braconne Charente pour l'obtention de **subventions**.

Une participation aux activités est demandée aux familles, sous forme de tarification à l'heure concernant l'accueil de loisirs primaire et de tarification forfaitaire concernant la MDJ. Les tarifs sont dégressifs en fonction du quotient familial.

Les **communes du SIVOM** prennent le reste du fonctionnement à leur charge.

Accueils proposés

L'Accueil de Loisirs des Asbamavis pour les 3/11 ans propose :



1. Un accueil le mercredi à la journée

Le centre de loisirs accueille le mercredi toute la journée les enfants de 3 à 5 ans dans les locaux scolaires de Balzac et les enfants de 6 à 11 ans dans les locaux scolaires de Vindelle. Une restauration est proposée le midi sur Vindelle. Un transport est organisé le matin et le soir pour favoriser l'accessibilité aux activités.

2. Une ouverture pendant les vacances scolaires

Sauf durant les vacances de Noël, le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires. De la même façon que pour le mercredi, transport et restauration sont mis en place. La proposition de camps alimente l'offre de loisirs proposée durant l'été.

La Maison Des Jeunes pour les 11/17 ans propose :



1. Un accueil libre et des activités les mercredis, vendredi et samedi

La MDJ propose aux jeunes des accueils libres et une programmation d'activités sur plusieurs créneaux dans la semaine : le mercredi après-midi, le vendredi soir et le samedi après-midi à Balzac où se situe le local « jeunes ». Les activités et projets sont plutôt proposés et développés les mercredis après-midi et peuvent faire l'objet de décentralisation sur les autres communes. Un ramassage peut être mis en place en fonction des demandes afin de faciliter l'accès à la MDJ.

2. Une ouverture pendant les vacances scolaires

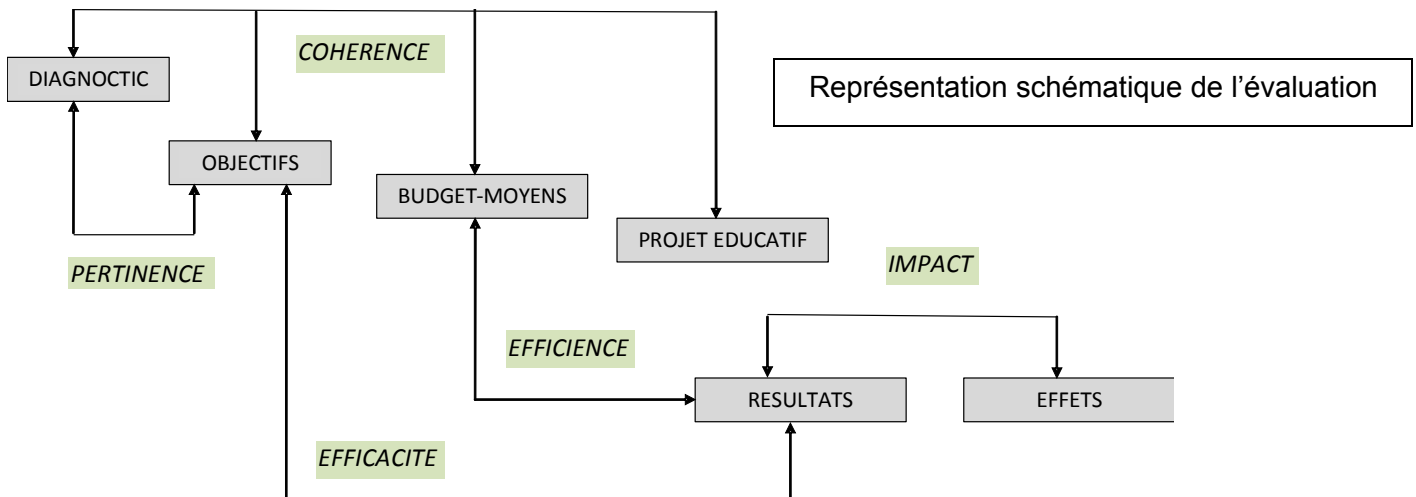
Sauf les vacances de Noël, la MDJ accueille les jeunes de 11 à 17 ans pendant les vacances scolaires. De la même façon que les mercredis, ces périodes sont propices à la création de projets et à la proposition d'activités. Transport mais également possibilité de pique-nique sur place sont possibles en fonction des besoins et demandes. La proposition de camps alimente également l'offre de loisirs du centre adolescent. Ils sont plutôt proposés pendant les vacances d'hiver et d'été.

Pour les deux accueils, primaire et adolescent, des mini-camps, des séjours courts et des séjours de vacances pourront être organisés durant les vacances scolaires et les week-ends.

Évaluation

Évaluer c'est répondre à un certain nombre de questions relatives à une politique, sa mise en œuvre et ses effets. Définir l'évaluation d'un projet au moment même de sa conception c'est permettre d'entretenir sa viabilité.

Il faut considérer l'évaluation comme un processus dynamique et participatif, pas simplement comme une procédure de bilan final permettant de tirer les leçons d'un dispositif, mais également comme un instrument de pilotage et d'animation du projet qui sera effectif tout au long de l'action et permettant de définir les perspectives d'avenir. Il est important d'associer les acteurs concernés tout au long de l'évaluation et d'effectuer des restitutions régulières.



Critères d'évaluation

- Le premier critère d'évaluation sera la cohérence du projet. Mettre en évidence l'articulation du projet éducatif du SIVOM avec le diagnostic local, les objectifs et les moyens mis en œuvre
- La pertinence sera évaluée par l'adéquation entre les objectifs définis et les besoins recensés. Les actions sont-elles pertinentes ? Est-ce bien cette action qu'il fallait mener, à ce moment-là, à cet endroit-là, dans ce contexte-là ?
- L'efficacité est le rapport entre les objectifs et les résultats. Les actions évaluées ont-elles atteint leurs objectifs ? Les résultats sont-ils à la hauteur des objectifs ?
- L'efficience lie les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Avec les moyens dont nous disposons, aurions-nous pu obtenir plus de résultats ? Certaines actions ont-elles été dévoreuses de moyens financiers et humains pour de maigres résultats ?
- L'impact met en rapport les résultats et les effets produits. En quoi le projet réalisé, a-t-il fait évoluer la situation de référence ? Quels changements sont survenus ? Quels effets positifs ou non sont observés ?

Mais également des critères :

Quantitatifs : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées, propositions d'accompagnement de la part des familles.

Qualitatifs : évolution de l'enfant, relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

Il est difficile de trouver des outils qui permettent de mesurer l'impact des interventions du SIVOM, si ce n'est au travers du retour des parents, des enfants. La synthèse des réponses nous permet de cibler les points de satisfaction et de prendre en compte les éventuelles problématiques.

Conclusion

L'épanouissement de l'enfant reste au cœur des préoccupations du SIVOM.

Accueillir ces enfants et ces jeunes hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères.

Par des actions et des activités appropriées, le centre de loisirs des Asbamavis et la Maison Des Jeunes, structures d'accueil du pôle loisirs éducatifs du SIVOM des Asbamavis, permettront donc aux enfants et aux jeunes, de 3 à 17 ans, de se développer, de s'épanouir physiquement, intellectuellement, psychologiquement, affectivement et socialement tout en laissant une place importante à l'aspect ludique des loisirs.

Ce document sert de base à l'élaboration des projets pédagogiques élaborés par les équipes d'animation, explicitant les moyens à mettre en œuvre et la manière dont l'équipe va s'organiser pour permettre la réalisation des objectifs éducatifs.

Le choix des objectifs pédagogiques visera à faire participer les enfants à la vie locale, à les amener à être acteurs et à devenir des citoyens responsables et autonomes, à développer les liens sociaux, à leur permettre de découvrir tout en étant à l'écoute de leurs besoins.

Les enfants et les jeunes sont des adultes en devenir qui dirigeront la cité de demain, il est important de donner à chacun les moyens de s'émanciper, de s'ouvrir aux autres.

Au travers de l'ensemble de ces actions, le SIVOM affirme sa volonté de participer à la construction d'une société où les relations entre les individus permettent à tous de vivre décemment, tout en luttant contre toutes les formes d'inégalité et de discrimination, favorisant la mixité sociale et la tolérance.

Tout au long de son existence, le SIVOM des ASBAMAVIS a démontré son utilité sur le territoire. Il est devenu un « service public » de qualité, identifiable et reconnu, avec une équipe qui s'engage pour le bien-être des enfants et de leurs familles.

Ainsi, l'offre de service proposé par les trois pôles jeunesse que sont, Brie/Jauldes, Champniers et le SIVOM des ASBAMAVIS, couvre l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Braconne & Charente.

Aujourd'hui la principale difficulté rencontrée par les quatre communes constituant le SIVOM, est une difficulté de moyens, face aux deux autres pôles qui ont un potentiel financier supérieur.

Une réflexion sur la prise de compétence par la Communauté de Communes Braconne & Charente a déjà été abordée mais n'a pas aboutie à ce jour.

Nos partenaires institutionnels :



